

Des places d'apprentissage pour les jeunes

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la commune ville de Fribourg, conformément à l'article 50 alinéa 2 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, aux articles 137 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001 et à l'art. 51^{er} de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, appuient la présente initiative visant à inciter la création de places d'apprentissage en ville de Fribourg, afin de soutenir la formation professionnelle et l'insertion professionnelle des jeunes, tout en apportant une aide directe à l'économie locale.

Les autorités de la ville de Fribourg sont chargées de créer un fonds, régi par un règlement de portée générale, dont l'objectif est de soutenir, par l'octroi d'une aide financière, la création de places d'apprentissage dans les entreprises sises en ville de Fribourg et qui, sur la base de standards établis par la ville de Fribourg, offrent de bonnes conditions de travail aux apprenties et apprentis. L'objectif du fonds est réévalué périodiquement.

La signature doit être apposée personnellement et à la main par le ou la signataire. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable. Peut signer l'initiative toute personne, âgée de 18 ans révolus, titulaire de la nationalité suisse et domiciliée dans la commune ou au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C), domiciliée dans le canton depuis au moins 5 ans et actuellement domiciliée dans la commune (citoyenneté active).

Nom	Prénom	Date de naissance (jour, mois, année)	Adresse	NPA/Localité	Signature

Le délai de 90 jours pour la récolte de signatures court du vendredi 11 juin 2021 au mercredi 8 septembre 2021

Feuille originale à retourner dans les meilleurs délais, même partiellement remplie, à l'adresse suivante : Simon Murith, Le Centre Fribourg-Ville, Route Mon-Repos 2B, 1700 Fribourg

Pour commander d'autres feuilles de signatures : par tél.: Simon Murith, 077 465 29 41; par e-mail: simon.murith.lecentre@gmail.com

Pour plus d'informations : www.centre-mitte-fr.ch

Comité d'initiative (par ordre alphabétique) : Bernhard Altermatt, Claudia Blanc Vanek, Anne Butty Revaz, Simon Murith (président), Claudine Sautaux, Philipp Solf, Jean-Thomas Vacher.

Des places d'apprentissage pour les jeunes

En plus d'être une ville universitaire, Fribourg est également une ville de formation professionnelle. Elle accueille de nombreux apprentis.e.s qui participent à la vie et à l'économie locales.

Inciter la création de places d'apprentissage

En temps de crise, les jeunes sont généralement très impactés. La situation liée au covid-19 n'y déroge pas. Le nombre de places d'apprentissage stagne, alors que de nouveaux jeunes arrivent sur le marché de l'apprentissage, souvent sans avoir pu être orientés correctement en raison de la crise. Beaucoup ne trouvent pas la place souhaitée. Parmi ceux-ci, certains rejoignent des filières du secondaire 2, surchargées. Les jeunes en difficulté, généralement déjà dans une situation précarisée, se retrouvent eux sans perspective. Cette situation peut avoir des conséquences individuelles parfois dramatiques.

Dans les domaines offrant le plus de perspectives et inscrits dans des filières de formation duale, la stagnation du nombre de places se traduit par une insuffisance importante de l'offre de places. Cet effet est accentué par la démographie du canton de Fribourg, le plus jeune de Suisse.

Dans ce contexte difficile, il est essentiel de garantir un nombre suffisant de places d'apprentissage et de promouvoir notre système de formation duale reconnu.

Garantir de bonnes conditions de travail

Confrontés à un nombre insuffisant de places d'apprentissage, les jeunes risquent d'être enclins à accepter des conditions de travail plus précaires pour obtenir une des rares places à disposition. En intervenant par l'octroi de soutien financier, la ville de Fribourg peut fixer des conditions de travail de qualité comme exigence à l'octroi d'un tel soutien et reconnaître les nombreuses entreprises exemplaires.

Soutenir les entreprises locales formatrices

Les entreprises locales sont elles aussi durement touchées par la crise liée au covid-19. C'est précisément l'une des raisons de la stagnation du nombre de places d'apprentissage. Si des soutiens à la formation professionnelle existent déjà, ils sont tous financés partiellement par les entreprises elles-mêmes.

Les initiants proposent de créer un fonds communal pour aider financièrement les entreprises locales qui créent des places d'apprentissage et s'engagent dans une formation professionnelle de qualité. En plus de renforcer la formation des jeunes, il s'agit d'une aide directe aux PME locales. Le fonds est directement réinjecté dans l'économie réelle, en particulier en faveur de secteurs très présents en ville de Fribourg et durement touchés, notamment la gastronomie, l'hôtellerie et le commerce de détail. C'est donc un investissement de long terme, clairement supportable pour les finances communales.

Plus qu'une possibilité, le soutien financier à notre tissu économique local et à la formation professionnelle est aujourd'hui un devoir !